

Accord entre le Canada et la Saskatchewan sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants



Rapport 2018-2019

Financé par le gouvernement du Canada
au moyen de l'Accord sur l'apprentissage et
la garde des jeunes enfants

Canada

Saskatchewan

Table des matières

Contexte.....	1
Activités, dépenses et résultats de l'Accord.....	2
1. Qualité.....	2
2. Accessibilité.....	4
3. Inclusivité.....	5
4. Inclusion des communautés de langue française.....	6
5. Autre.....	7
Dépenses financières.....	8
Résultats obtenus : indicateurs et cibles.....	9
Incidence sur les familles.....	10
Innovation.....	11
Mobilisation et communication.....	12

Contexte

Le 12 juin 2017, la Saskatchewan a conclu avec le gouvernement fédéral, ainsi que les autres provinces et territoires, le Cadre multilatéral (fédéral-provincial et territorial) d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Le Cadre multilatéral fournit les principes fondamentaux qui guident les investissements fédéraux dans les services d'apprentissage et de garde réglementés. Par conséquent, le 16 mars 2018, le gouvernement du Canada et la Saskatchewan ont annoncé un accord bilatéral de trois ans pour permettre aux enfants de la Saskatchewan d'avoir le meilleur départ possible dans la vie. *L'Accord Canada-Saskatchewan sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants* prévoit de verser à la Saskatchewan une allocation d'un peu plus de 41 M\$, sur trois ans, pour des investissements dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

Les investissements effectués en vertu de l'Accord s'ajoutent aux investissements provinciaux et aideront à mettre à profit les forces et priorités actuelles en Saskatchewan. Le plan d'action sur la petite enfance 2016-2020, intitulé *Saskatchewan's Early Years Plan* et le *Plan stratégique du secteur de l'éducation* sont des plans provinciaux dont l'objectif est de préparer, d'ici juin 2020, 90 p. 100 des enfants sortant de la maternelle à l'apprentissage à l'école primaire. Cela comprend des initiatives qui soutiennent l'apprentissage de la petite enfance, des familles fortes, des enfants en santé, et la planification et l'harmonisation des programmes au sein des collectivités.

Au cours de la période visée par cet accord, la Saskatchewan met l'accent sur quatre priorités principales à atteindre d'ici 2020. En 2018-2019, la Saskatchewan continue d'investir dans ces domaines prioritaires au moyen d'une approche équilibrée qui favorisera la réalisation des objectifs stratégiques de la province et l'harmonisation avec les critères de financement en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, du gouvernement fédéral, énoncés dans l'Accord :

1. Qualité – Améliorer l'expérience des enfants dans les garderies licenciées en investissant dans les ressources et la formation des exploitants (fournisseurs de services de garde) de garderies licenciées afin d'assurer une programmation de haute qualité. En 2018-2019, la formation offerte aux directeurs de garderies non résidentielles était axée sur les habiletés de leadership et le soutien aux employés en vue d'offrir une programmation de qualité. De la formation propre aux exploitants de garderies licenciées en milieu familial a également été offerte pour améliorer la qualité de leurs programmes. Il est prévu que d'ici 2020, jusqu'à 115 exploitants de garderies résidentielles en milieu familial licenciées et 188 directeurs de garderies non résidentielles participeront à des activités de formation. Des subventions ont continué à être offertes pour soutenir le jeu actif et le cadre du programme d'apprentissage *Jouer et explorer* dans les garderies licenciées.

2. Accessibilité – Continuer à élargir l'accès à une garde de haute qualité des jeunes enfants dans les secteurs des garderies résidentielles et non résidentielles. En 2018-2019, la Saskatchewan a augmenté ses places en garderies non résidentielles pour atteindre maintenant 1015 places, dépassant ainsi l'objectif fixé à 950 d'ici 2020 dans les garderies non résidentielles licenciées (institutionnelles agréées) de la province. Le nombre de places licenciées dans les garderies résidentielles en milieu familial et des garderies résidentielles de groupe en milieu familial a augmenté de 350 en 2018-2019 pour atteindre 797 places attribuées dans le cadre de l'Accord. D'ici 2020, on s'attend à avoir 1500 places licenciées en garderies résidentielles en milieu familial et de groupe en milieu familial réparties dans environ 300 foyers. Une subvention a aussi été offerte aux garderies non résidentielles pour aider à améliorer l'espace physique afin d'appuyer la garde d'enfants en bas âge et l'inclusion d'enfants vivant avec un handicap, ainsi que pour aider les garderies à satisfaire aux exigences en matière de sécurité-incendie. En 2018-2019, la Saskatchewan a également investi dans la mise en place de sept nouveaux centres de ressources familiales à la petite enfance. Il s'agit de lieux où les familles ayant de jeunes enfants peuvent avoir accès à de l'information, à des mesures de soutien fiables, et participer à des services tels que des programmes de formation au rôle de parent et des possibilités gratuites d'apprentissage et d'alphabétisation pour les jeunes enfants.

3. Inclusion – Les possibilités d'apprentissage pour les jeunes enfants vivant avec un handicap continuent à s'étendre dans la province grâce à des projets pilotes novateurs. Le programme pilote, Soutien intensif à l'apprentissage des jeunes enfants, a été mis en œuvre à Regina et à Saskatoon à l'automne 2018 et, à la fin de l'hiver 2019, ce programme a été déployé à quatre autres localités. Le programme pilote d'apprentissage pour les jeunes enfants, intitulé *Children Communicating, Connecting and in Community*, lancé à l'automne 2018 à Regina et à Saskatoon, est destiné aux enfants d'âge préscolaire sourds ou malentendants ou qui interagissent avec des personnes de la communauté sourde et malentendante. On s'attend à ce qu'au moins 220 enfants handicapés d'âge préscolaire aient accès à des possibilités d'apprentissage de la petite enfance ainsi qu'à des services de garde d'ici 2020.

4. Inclusion de la langue minoritaire francophone – La Saskatchewan continue à soutenir la communauté francophone grâce aux places licenciées en garderie destinées aux familles francophones. La Saskatchewan a dépassé l'objectif de 65 places en offrant 75 places licenciées, augmentant ainsi l'accès à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants francophones, d'ici 2020.

Activités, dépenses et résultats de l'Accord

1. Qualité

La Saskatchewan continue à investir dans la qualité du système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants dans l'ensemble de la province. En plus de la subvention de 2017-2018, *Jouer et explorer* (Guide), et de la subvention pour soutenir le jeu actif, la Saskatchewan a aussi investi dans une gamme de nouvelles initiatives, en 2018-2019.

Initiatives en alphabétisation pour jeunes enfants – En 2018-2019, l'accès à l'apprentissage et à la l'alphabétisation de la petite enfance a été amélioré grâce à 1,8 million de dollars destinés à des enfants qui, autrement, n'auraient pas accès à ces possibilités. Le développement du langage et de l'alphabétisation précoce est essentiel à l'apprentissage présent et futur de l'enfant.

Le réseau de littératie et d'alphabétisation de la Saskatchewan (Saskatchewan Literacy Network) a conclu un contrat pour offrir, en 2018-2019, de la **formation** en alphabétisation précoce, **à l'échelle de la province**, à un public diversifié, notamment au personnel de programmes d'apprentissage de la petite enfance, de garderies, du programme *KidsFirst*, de programmes d'intervention précoce pour la petite enfance et de programmes communautaires, ainsi qu'aux familles ayant des enfants de moins de six ans. Le Saskatchewan Literacy Network (SLN) offre de l'information, de la formation et du soutien aux intervenants de littératie familiale et d'alphabétisation des adultes dans la province; le SLN vise à renforcer les bases de l'alphabétisation précoce en Saskatchewan et à mieux coordonner l'approche appuyant sa promotion. D'ici mars 2020, la formation prévoit d'atteindre 1400 participants, au moyen de 50 différentes possibilités de formation dans la province.

En 2018-2019, le réseau Saskatchewan Literacy Network a élaboré du contenu de formation, a collaboré avec des intervenants et a ciblé des lieux en se fondant sur les données d'évaluation. À la fin de 2018-2019, trois possibilités distinctes d'apprentissage ont été offertes à Saskatoon, à Buffalo Narrows et à Beauval, pour promouvoir l'alphabétisation précoce dans les familles. La formation se poursuivra en 2019-2020.

Des investissements ont aussi été consentis pour améliorer la collection multilingue de la Bibliothèque provinciale en vue de soutenir l'alphabétisation précoce au sein d'une population diverse sur le plan culturel, dans la province, soit une population dont l'anglais n'est pas la langue première. En fonction de la diversité actuelle dans la province, des livres et autres ressources en alphabétisation précoce en plusieurs langues ont été achetés, notamment en arabe, bengali, filipino, hindi, ukrainien et persan. En 2018-2019, environ 8500 livres ont été acquis pour augmenter la collection.

Les garderies résidentielles et non résidentielles ont reçu **une subvention ponctuelle d'alphabétisation** pour l'achat de livres qui soutiennent l'apprentissage précoce de la lecture et de l'écriture. En 2018-2019, cette subvention a été accordée à 349 garderies non résidentielles et à 233 garderies résidentielles en milieu familial. Les subventions étaient offertes aux garderies licenciées selon les montants suivants :

Garderies non résidentielles (garderies institutionnelles) :	800 \$ par garderie de 30 places ou moins
	1 300 \$ par garderie de 31 à 60 places
	1 700 \$ par garderie de 61 à 90 places
Garderies résidentielles en milieu familial (services de garde agréés en milieu familial) :	600 \$ par résidence
Garderies résidentielles de groupe en milieu familial (services de garde de groupe en milieu familial) :	600 \$ par résidence

Les programmes *KidsFirst Regional* et *KidsFirst Targeted* ont reçu des subventions pour collaborer avec des partenaires en alphabétisation dans leur collectivité. Ces programmes ont pour but d'offrir une programmation en matière de **langage et d'alphabétisation précoce (early language and literacy programming)** aux familles ayant des enfants de moins de six ans dont l'accès aux programmes d'apprentissage de haute qualité est limité. Au cours de l'hiver et du printemps 2019, des événements d'alphabétisation, des groupes de jeu pour l'apprentissage de la petite enfance et des foires de la petite enfance ont été organisés partout dans la province, dans le cadre de ces deux programmes. Ces événements ont permis aux familles de participer à des activités amusantes qu'elles ont pu adopter, à la maison, en vue d'appuyer l'alphabétisation de leurs enfants. Les activités ont aussi fourni aux parents et parents-substituts de l'information pouvant soutenir leur compréhension sur la façon dont les jeunes enfants acquièrent des habiletés langagières et une alphabétisation précoce. En tout, 356 séances se sont déroulées dans 195 collectivités et ont eu des répercussions sur 13 757 personnes, dont 7762 enfants et 5995 adultes.

Ateliers Jouer et explorer pour les exploitants de garderies résidentielles en milieu familial – Des ateliers d'une journée, en personne, destinés aux exploitants de garderies licenciées en milieu familial, et axés sur l'implantation de *Jouer et explorer : Guide du programme d'apprentissage pour la petite enfance*, ont mis l'accent sur :

- les avantages d'utiliser *Jouer et explorer*;
- des stratégies pratiques pour l'implantation de *Jouer et explorer* dans un milieu familial;
- l'implantation de *Jouer et explorer* dans un milieu accueillant des enfants de tout âge.

En 2018-2019, quatre ateliers *Jouer et explorer (Play and Exploration)* ont eu lieu, dont deux à Regina et deux à Saskatoon. En tout, 98 éducatrices et éducateurs de la petite enfance du secteur des garderies licenciées (agrées) en milieu familial ont participé. D'autres ateliers seront offerts en 2019-2020, en vue d'atteindre la participation de 115 éducatrices et éducateurs de la petite enfance pendant la durée de l'Accord.

Formation de sensibilisation aux cultures autochtones – Pour appuyer les *appels à l'action de la Commission de témoignage et de réconciliation Canada*, des formations en matière de sensibilisation à la culture autochtone ont été élaborées en 2018-2019. La formation sera offerte par les Aboriginal Consulting Services à une clientèle diversifiée du secteur de la petite enfance, notamment : les directeurs de garderies non résidentielles et leur personnel, les exploitants de garderies résidentielles en milieu familial, les directeurs généraux et intervenants du Programme d'intervention précoce pour la petite enfance (ECIP), les conseillers en développement communautaire et les visiteurs à domicile dans le cadre du programme *KidsFirst*, ainsi que les gestionnaires de ce programme. D'avril 2019 à mars 2020, 15 ateliers en personne seront offerts dans divers lieux de la province. Ces ateliers prévoient d'accueillir jusqu'à 90 participants chacun, soit quelque 1350 participants.

Formation en leadership – Série de cinq modules de formation en leadership, offerte en personne aux directeurs de garderies non résidentielles pour aider à améliorer leur éventail de connaissances et compétences en leadership, notamment :

- la supervision efficace d'employés
- la communication
- l'encadrement/accompagnement
- le développement d'équipes performantes
- la gestion du changement

En 2018-2019, le premier module, *Supervision efficace d'employés (Effective Employee Supervision)*, a été offert trois fois en mars 2019. En tout, 85 directeurs de garderies non résidentielles y ont participé, l'objectif étant de former 188 personnes pendant la durée de l'Accord. Les quatre autres modules seront offerts au cours de la période menant à l'exercice 2019-2020, et toute la série sera offerte à nouveau au cours de l'année.

Subvention « Jouer et explorer » – La subvention *Jouer et explorer* était une subvention ponctuelle pour les établissements de garderies licenciées dans le cadre du Plan d'action de la Saskatchewan. La subvention appuyait, dans les établissements, l'implantation du cadre de base fondamental pour la petite enfance, soit le guide *Jouer et explorer : Guide du programme d'apprentissage pour la petite enfance*.

En 2017-2018, la Saskatchewan a appuyé 580 établissements. En 2018-2019, le financement dans le cadre de cette subvention a été octroyé à 45 autres garderies non résidentielles licenciées et à 38 garderies résidentielles en milieu familial licenciées. À ce jour, 663 établissements ont reçu la subvention « Jouer et explorer ».

Cette dernière était disponible pour les garderies licenciées non résidentielles ou résidentielles en activité au 31 mars 2018. Les garderies résidentielles en milieu familial pouvaient recevoir jusqu'à 600 \$, les garderies résidentielles de groupe en milieu familial jusqu'à 900 \$ et les garderies non résidentielles jusqu'à 2 500 \$ pour les 30 premières places et 75 \$ pour chaque place additionnelle.

Subvention « Jeu actif » – La subvention « Jeu actif » était une subvention ponctuelle destinée aux établissements (garderies) dans le cadre du Plan d'action de la Saskatchewan. L'intention de cette subvention était d'acheter de l'équipement et du matériel favorisant le jeu actif dans les garderies licenciées.

En 2017-2018, la Saskatchewan a appuyé 583 établissements (garderies). En 2018-2019, le financement dans le cadre de cette subvention a été octroyé à 45 autres garderies non résidentielles licenciées et 39 garderies résidentielles en milieu familial licenciées. À ce jour, 667 établissements ont reçu la subvention « Jeu actif ».

Cette dernière était disponible pour les garderies licenciées non résidentielles ou résidentielles en activité au 31 mars 2018. Les garderies résidentielles en milieu familial pouvaient recevoir jusqu'à 500 \$, les garderies résidentielles de groupe en milieu familial jusqu'à 750 \$ et les garderies non résidentielles jusqu'à 1 900 \$ pour les 30 premières places et 60 \$ pour chaque place additionnelle.

2. Accessibilité

Places licenciées en garderie – En 2018-2019, la Saskatchewan a dépassé son objectif de 950 places licenciées, en garderie non résidentielle, en attribuant au total 1015 places depuis 2017-2018. En attribuant 597 places en 2017-2018 et 418 places en 2018-2019, la province a augmenté de 1015 le nombre de places en garderie avant 2020.

En ce qui a trait aux garderies résidentielles en milieu familial licenciées, 447 nouvelles places licenciées ont été créées en 2017-2018, et 350 en 2018-2019, pour un total de 797 nouvelles places dans l'ensemble de la province, ce qui concourt à atteindre l'objectif de 1500 places au cours de cet Accord.

En 2018-2019, dans le cadre de l'Accord, la Saskatchewan a dépensé 6,45 millions de dollars en subventions ponctuelles et périodiques, accordées aux garderies licenciées, pour appuyer les dépenses de fonctionnement, encourager la création de garderies et augmenter leur accès. En devenant exploitant de garderie licenciée, en Saskatchewan, les subventions suivantes sont disponibles à toute garderie licenciée et financée admissible :

- **Subventions de création de garderie** – aident à assumer les dépenses liées à l'ouverture d'une nouvelle garderie non résidentielle licenciée ou d'une nouvelle garderie résidentielle licenciée en milieu familial (p. ex. équipement, ameublement, inspection de prévention des incendies).
- **Subventions pour l'aménagement de places** – aident à payer les frais d'aménagement, de rénovation ou de construction pour la création de nouvelles places dans une garderie non résidentielle.

- **Subventions pour la santé, la sécurité et la prévention des incendies** – aident les nouvelles garderies résidentielles en milieu familial, garderies résidentielles de groupe en milieu familial ou garderie résidentielles pour le soutien aux élèves adolescents, à assumer les coûts liés à la conformité aux prescriptions relatives aux incendies, à la santé et à la sécurité, dans le cadre du processus d'une première demande de licence.
- **Subventions de nutrition** – aident à offrir des collations et des repas nutritifs et équilibrés aux enfants dans une garderie résidentielle en milieu familial. En 2017-2018, dans le cadre de l'Accord, la subvention maximale à la nutrition est passée de 40 \$ à 60 \$ par mois, par place licenciée dans une garderie.
- **Subventions à l'équipement et de programmes** – aident à l'achat de jouets pour enfants, d'équipement, d'ameublement, de matériel d'art plastique et d'activités pour enfants. En 2017-2018, dans le cadre de l'Accord, la subvention pour équipement et programmes est passée de 100 \$ à 150 \$ par an, par place licenciée dans une garderie.

Financement de soutien à l'accessibilité et aux bâtiments (Accessibility and Building Support Funding) – Ce financement a soutenu la prestation de soins aux enfants en bas âge et l'inclusion des enfants vivant avec un handicap, en plus d'aider les centres à respecter des exigences majeures en matière de sécurité dans les garderies non résidentielles. Parmi les mesures de soutien, on compte des changements à l'espace physique nécessaire pour inclure des enfants en bas âge, des améliorations à l'accessibilité physique afin de soutenir l'inclusion de jeunes enfants handicapés et d'importants changements à l'espace physique requis en fonction du plus récent rapport d'inspection d'incendie effectué. En 2018-2019, pour donner suite aux demandes reçues, 1 million de dollars ont été versés à 28 garderies non résidentielles.

Centres de ressources familiales à la petite enfance – En 2018-2019, ont eu lieu la coordination, la planification et l'élaboration initiale de sept nouveaux centres de ressources familiales à la petite enfance dans les collectivités suivantes : Les Battlefords, Meadow Lake, Moose Jaw, Nipawin, Prince Albert, Saskatoon et La Ronge. Les centres de ressources familiales à la petite enfance regroupent les services en un seul lieu et offrent une programmation gratuite à toute famille ayant de jeunes enfants, de la période prénatale à l'âge de cinq ans. Les ressources offertes aident à accéder à de l'information fiable et à profiter de services tels que des programmes de formation au rôle de parent ainsi qu'à des possibilités d'apprentissage et d'alphabétisation, pour les jeunes enfants, parfois difficiles à trouver dans les communautés. L'ouverture de ces nouveaux centres est prévue pour l'automne/hiver 2019-2020.

3. Inclusivité

Pour la Saskatchewan, offrir des possibilités d'apprentissage et de garde favorisant l'inclusion des jeunes enfants handicapés est une priorité. Le Plan de croissance pour la Saskatchewan intitulé *Saskatchewan Plan for Growth* énonce l'objectif, pour la Saskatchewan, de devenir le meilleur endroit au Canada pour les personnes handicapées. Cet objectif est confirmé dans la *Saskatchewan Disability Strategy*, qui vise à améliorer les programmes et les services offerts aux personnes vivant avec un handicap.

En 2018-2019, dans le cadre de l'Accord, la Saskatchewan a investi 4,4 millions de dollars dans des initiatives d'inclusivité appuyant les enfants handicapés au moyen du programme pilote d'apprentissage pour les jeunes enfants, intitulé *Children Communicating, Connecting and in the Community*, du programme pilote de Soutien intensif à l'apprentissage des jeunes enfants (ELIS) et de la Subvention pour accès accru.

Programme pilote *Children Communicating, Connecting and in the Community* – donne accès à des interventions éducatives précoces aux enfants sourds et malentendants en vue de réduire les obstacles à la communication avec leur famille, les autres enfants, et dans leur communauté. Le développement des enfants est soutenu grâce à un milieu inclusif composé d'un personnel bien formé et équipé d'une technologie appropriée. Le programme pilote a été lancé à l'automne 2018 à Regina et à Saskatoon pour les enfants d'âge préscolaire sourds ou malentendants ou qui interagissent avec des personnes de la communauté sourde et malentendante. Le programme repose sur les principes de l'apprentissage en petite enfance du ministère de l'Éducation :

les enfants comme apprenants compétents; l'apprentissage et le développement holistiques et les relations positives et solides. En 2018-2019, 14 enfants ont pu bénéficier de ce programme.

Programme pilote, Soutien intensif à l'apprentissage des jeunes enfants

– permet à plus d'élèves de participer à des programmes actuels de prématernelle dans certaines divisions scolaires. Ces places donnent un accès au programme aux enfants nécessitant un niveau de soutien intensif. Des mesures de soutien additionnelles sont aussi mises en place pour répondre aux besoins de tous les élèves.

Le programme pilote Soutien intensif à l'apprentissage des jeunes enfants a été lancé à Regina et à Saskatoon à la fin de l'année scolaire 2017-2018. Il est devenu pleinement opérationnel en 2018-2019 accueillant 110 enfants inscrits utilisant le programme. À la fin de l'année 2018-2019, le programme s'est élargi pour inclure Prince Albert, Moose Jaw, Swift Current, Yorkton et North Battleford. On s'attend à une mise en œuvre intégrale au cours de l'année scolaire 2019-2020.



Jeunes élèves participant à une classe de prématernelle à Regina en novembre 2018.

Une classe parmi plusieurs offrant le programme pilote, Soutien intensif à l'apprentissage des jeunes enfants.

Subvention pour accès accru – octroyée mensuellement aux établissements licenciés pour couvrir une partie des frais réels de personnel supplémentaire (jusqu'à concurrence de 2 000 \$ par mois) nécessaire à la surveillance d'enfants présentant des comportements particuliers ou ayant des besoins variés intenses. Les besoins particuliers des enfants sont confirmés par un professionnel orienteur. En 2018-2019, la subvention a appuyé 151 élèves.

4. Inclusion des communautés de langue française

La Saskatchewan continue à élargir l'accès au service de garde en français. En 2017-2018, parmi les 597 places licenciées en garderies non résidentielles, 30 places ont été attribuées à des garderies francophones. En 2018-2019, parmi les 418 places licenciées attribuées aux garderies non résidentielles, 45 ont été attribuées à des garderies francophones à Regina, Prince Albert et Vonda. En se fondant sur des consultations avec des conseils de parents francosaskois et le Conseil des écoles francosaskoises, la Saskatchewan a déjà dépassé son objectif de 65 places prévues, au cours de la durée de l'Accord, en investissant dans 75 places.

En 2018-2019, 579 000 \$ de subventions ont été versées pour appuyer la création de nouvelles garderies non résidentielles francophones, leurs coûts indirects et d'exploitation mensuels, ainsi que pour couvrir, en partie, les frais de développement, rénovation et construction associés à l'ajout de places en garderie.

La Saskatchewan va continuer à collaborer avec la communauté francosaskoise pour appuyer les programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants francophones.

5. Autres

Surveillance différentielle – Bien que la Saskatchewan utilise actuellement une approche généralisée pour la licenciation (l'agrément) des garderies, l'investissement dans une approche fondée sur le risque permettra de moderniser le système et de créer une approche plus stratégique en matière de surveillance. La province sera alors en mesure de donner une plus grande attention aux centres qui ont de la difficulté à assurer la conformité et, par conséquent, d'améliorer la qualité des programmes dans ces établissements. La province collaborera avec des experts dans le domaine de l'évaluation des risques afin que le nouveau système tienne compte des recherches actuelles et des meilleures pratiques. Ce changement d'approche à la licenciation sera aussi l'occasion de développer d'une manière plus systémique l'innovation et les mesures de qualité pour les services de garde en Saskatchewan. Ainsi, la nouvelle approche offrira au système de délivrance des licences une meilleure base pour une prise de décisions éclairées fondées sur les données. En 2018-2019, 161 254 \$ ont été investis pour instaurer cette nouvelle approche ce qui incluait l'élaboration collaborative d'un plan global, la collecte et l'analyse de données sur l'inspection des garderies, la mise en place de communications avec les intervenants et l'examen initial de politiques et de procédures.

Sensibilisation du public – La Saskatchewan investit dans des initiatives qui mettent l'accent sur l'importance de la petite enfance et aident les parents, ainsi que les parents-substituts (fournisseurs de services de garde), à naviguer dans les programmes et services, tout en les informant sur leur rôle à jouer dans le développement des enfants âgés de zéro à six ans. En 2018-2019, un investissement de 193 545 \$ a privilégié l'élaboration initiale de ressources et de renseignements pour sensibiliser davantage les parents et les familles ainsi qu'augmenter leurs connaissances et leur compréhension du secteur.

Pour aider les parents et les parents-substituts (fournisseurs de services de garde) à naviguer dans le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, la Saskatchewan collabore avec Centraide pour créer un portail particulier sur le site 211. Le portail servira de point d'accès unique pour les parents, parents-substituts, ou toute personne en quête d'information, de programmes ou de services destinés aux enfants âgés de zéro à six ans.

En 2018-2019, la Saskatchewan a également entamé une campagne de sensibilisation du public qui met l'accent sur l'importance de la petite enfance et soutient les parents et parents-substituts dans leur rôle en ce qui a trait au développement de l'enfant. La campagne comportera diverses options de médias, notamment des vidéos et une participation dans les médias sociaux.

Dépenses financières

En 2018-2019, la Saskatchewan a investi, au total, par cet Accord, près de 17,4 millions de dollars afin de soutenir le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants dans la province.

Initiative	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Qualité	2 494 610 \$	2 225 558 \$	2 550 000 \$
<i>Jouer et explorer</i>	1 400 700 \$	153 600 \$	
Jeu actif	1 093 910 \$	121 650 \$	
Formation		98 483 \$	
Initiatives en alphabétisation		1 851 825 \$	
Accessibilité	4 211 585 \$	9 535 634 \$	6 241 000 \$
Subvention de fonctionnement pour services à la petite enfance		303 233 \$	
Subventions de démarrage	89 776 \$	1 063 692 \$	
Subventions d'investissement pour l'aménagement de places	3 402 000 \$	4 932 154 \$	
Subventions pour incendies, santé et sécurité	37 700 \$	47 899 \$	
Subventions de nutrition	583 909 \$	583 321 \$	
Subventions d'équipement et de programmes – garderies résidentielles	98 200 \$	96 775 \$	
Centres de ressources familiales destinés à la petite enfance		1 505 000 \$	
Infrastructure		1 003 560 \$	
Inclusivité	2 192 236 \$	4 454 420 \$	4 811 000 \$
Programmes pilotes Soutien intensif à l'apprentissage des jeunes enfants, programmes pilotes <i>Children Communicating, Connecting and in the Community</i> et Subventions pour accès accru	2 192 236 \$	4 454 420 \$	
Inclusion des communautés de langue française	180 000 \$	578 620 \$	293 000 \$
Divers	9 135 \$	564 187 \$	922 000 \$
Surveillance différentielle		161 254 \$	
Campagne de sensibilisation du public		193 545 \$	
Administration	9 135 \$	209 388 \$	
Total	9 087 566 \$	17 358 419 \$	14 817 000 \$

Résultats obtenus : indicateurs et cibles

En 2018-2019, la Saskatchewan a accompli beaucoup de progrès dans les objectifs ciblés 2020, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Objectifs / Programmes	Extrants / Résultats	Indicateurs	Cibles d'ici 2020	Résultats réels en 2018-2019
Haute qualité	Améliorer la qualité de la programmation dans des établissements de garderie	Exploitants de garderies résidentielles licenciées en milieu familial participant à la formation	50 % des exploitants de garderies résidentielles ou 115 exploitants	98 exploitants de garderies résidentielles
		Directeurs de garderies participant à la formation	60 % des directeurs de garderies non résidentielles ou 188 directeurs	85 directeurs de garderies non résidentielles
	Innovation	En développement		
Accessibilité et flexibilité	Accroître l'accès aux garderies licenciées	Places licenciées en garderie non résidentielle	Augmentation de 950	1015 places (2017-2018 - 597) (2018-2019 - 418)
		Places licenciées en garderie résidentielle en milieu familial et en garderie résidentielle de groupe en milieu familial	Augmentation de 1500	797 places (2017-2018 - 447) (2018-2019 - 350)
	Flexibilité	En développement		
Inclusion	Accroître l'accès des groupes minoritaires	Accueil d'enfants handicapés d'âge préscolaire	Augmentation de 220	275 places pour enfants d'âge préscolaire
		Places licenciées en garderie soutenant les collectivités de la minorité de langue française	Augmentation de 65	75 places (2017-2018 - 30) (2018-2019 - 45)



Incidence sur les familles

La Saskatchewan continue de s'assurer que l'attribution des places en garderie répond aux priorités suivantes de l'Accord :

- Mettre en place des modalités souples pour les services de garde;
- Soutenir les familles autochtones, celles de nouveaux Canadiens et les populations francophones en milieu minoritaire;
- Offrir des services dans des communautés où les enfants et les familles sont en situation vulnérable.

En 2018-2019, la Saskatchewan a attribué 418 places en garderie non résidentielle, dont 45 destinées à la communauté francophone. Les 373 places restantes ont été attribuées à des organismes engagés à offrir des modalités souples de services de garde, à soutenir des familles autochtones ou de nouveaux Canadiens, et (ou) à fournir des services de garde aux enfants et familles en situation vulnérable.

Quelques exemples dans la pratique :

- L'attribution de 14 places à Hope's Home, située à Saskatoon. Hope's Home offre des services de garde à des enfants aux besoins médicaux complexes, à leurs frères et sœurs, ainsi qu'à des enfants de la collectivité ayant un développement normal.
- L'attribution de 30 places à Saskatoon par l'intermédiaire de l'Université des Premières Nations du Canada. Cette université est un établissement canadien unique spécialisant dans les connaissances autochtones.
- L'attribution de 59 places en garderie non résidentielle à Prince Albert. En 2016, 27 p. 100 des familles vivant à Prince Albert étaient monoparentales, soit 11 points de pourcentage de plus que le taux moyen de la province (16 p. 100)¹. Le revenu total médian des ménages à Prince Albert était inférieur de presque 11 p. 100 à celui de la Saskatchewan². En dernier lieu, selon le recensement, 42 p. 100 de la population de Prince Albert s'identifie comme étant membre des Premières Nations, soit 26 points de pourcentage de plus que le taux dans l'ensemble de la Saskatchewan (16 p. 100)³.
- L'attribution de 43 places à trois villages ruraux, chacun ayant une population inférieure à 1500 personnes, selon le recensement de 2016 : Delisle (1038), Beauval (640), Vonda (384).

1 Statistique Canada, Recensement de 2016

2 Ibid.

3 Ibid.

Innovation

Offrir des services par des moyens novateurs est une priorité pour la Saskatchewan. En 2018-2019, la province a investi dans des centres de ressources familiales destinés à la petite enfance (Early Years Family Resource Centres) afin d'améliorer les résultats dans ce domaine.

Les centres de ressources familiales à la petite enfance offrent, gratuitement et en un même endroit, une programmation axée sur la prévention à toutes les familles ayant de jeunes enfants de la période prénatale jusqu'à l'âge de cinq ans. Les ressources offertes aident ces familles à accéder à de l'information fiable, à bénéficier de services tels que des programmes de formation au rôle de parent, ainsi que des possibilités d'apprentissage et d'alphabétisation pour la petite enfance, parfois difficiles à trouver dans leur communauté. En offrant aux familles des expériences positives d'apprentissage pour leurs enfants et des occasions d'améliorer leurs habiletés parentales, les centres de ressources familiales contribuent au développement positif du cerveau de l'enfant tout en donnant les composantes de base nécessaires à la réussite de l'enfant dans la salle de classe.

Selon une étude visant l'évaluation des centres de ressources familiales, ces derniers démontrent un potentiel d'économies d'échelle sur les interventions, très coûteuses, de services à la personne destinés aux enfants, tels que le redoublement d'une année de scolarité, l'éducation d'élèves en difficulté, l'aide sociale, le surpoids et l'obésité, ainsi que la diminution de la vulnérabilité des enfants et l'amélioration de leur maturité scolaire.

L'entrée en activité des centres de ressources familiales à la petite enfance, prévue dès l'automne/hiver 2019, constitue une approche innovatrice en matière de prestation de services aux familles ayant de jeunes enfants. En offrant des locaux plus faciles d'accès, même aux familles dont le domicile est plus éloigné, ces centres de ressources permettent de faire participer ceux qui, autrement, n'auraient pas la possibilité de bénéficier de programmes à la petite enfance de haute qualité, tout en leur donnant un espace visible dans la communauté. Parmi ces familles, on compte les nouveaux arrivants au Canada, les familles autochtones, les familles en congé parental ainsi que les familles (parents ou tuteurs) monoparentales.

Les centres offrent également des renseignements et du soutien permettant d'améliorer la qualité des programmes d'apprentissage pour la petite enfance aux exploitants de garderies résidentielles privées et aux éducateurs de centres préscolaires communautaires. La Saskatchewan s'attend aussi, en plus d'un accroissement d'accès aux possibilités d'apprentissage et d'une amélioration des résultats de la maturité scolaire des enfants, à ce que les centres de ressources aident à traiter les questions d'isolement social, à améliorer les connaissances des parents sur les éléments composant un milieu de qualité pour l'apprentissage de la petite enfance tout en leur donnant, ainsi qu'aux parents-substituts (fournisseurs de services de garde), des connaissances sur les approches holistiques permettant de soutenir le développement de l'enfant.

La province travaille avec des équipes locales d'implantation composées de représentants des secteurs de la santé et de l'éducation, de groupes autochtones, d'organismes d'établissement (des immigrants), d'administrations municipales, de services sociaux, de services de garde, de bibliothèques et d'organismes communautaires. Elles prennent des décisions sur l'emplacement des centres, la dotation de personnel et la façon de travailler ensemble pour soutenir et améliorer la programmation. Ces équipes travaillent aussi à mobiliser les enfants et les familles ainsi qu'à déterminer leur contexte local et leurs besoins. La province, qui a établi des lignes directrices uniformes, collabore avec les centres afin de développer un système de déclaration et d'évaluation permettant d'orienter l'amélioration continue des centres et de démontrer leur incidence sur l'apprentissage des jeunes enfants et les résultats familiaux.

Grâce à l'Accord, la Saskatchewan a investi 1,5 million de dollars, en 2018-2019, pour mettre en place sept centres de ressources familiales à la petite enfance (Early Years Family Resource Centres) à The Battlefords, Meadow Lake, Moose Jaw, Nipawin, Prince Albert, Saskatoon et La Ronge.

Mobilisation et communication

La Saskatchewan fait en sorte d'assurer une communication continue en mobilisant les organismes provinciaux et les intervenants tels que les parents et les personnes œuvrant dans les divers secteurs de la petite enfance. Des rencontres et des collaborations ont lieu régulièrement avec des organismes tels que la Saskatchewan Early Childhood Association, organisme associatif sans but lucratif.

Grâce à une précieuse rétroaction, l'occasion d'aider à façonner les programmes sont données non seulement à ceux qui travaillent dans le secteur, comme les directeurs de garderies et les exploitants de garderies résidentielles, mais aussi aux voix diverses des familles.



Une mobilisation continue assure qu'en vertu de l'Accord, le Plan d'action de la Saskatchewan répond aux nombreux contextes locaux et provinciaux dans le but d'aider tous les enfants à réaliser tout leur potentiel.

Plus de renseignements

Gouvernement de la Saskatchewan

Direction de la petite enfance

Ministère de l'Éducation

2220, avenue College, 2^e étage

Regina, Canada S4P 4V9

Téléphone : 306-787-2004